



Mme DULAU Violaine  
Directrice  
Association GLOBICE Réunion  
30 chemin Parc Cabris  
Grand Bois  
97410 Saint Pierre  
☎ : 0692 65 14 71

Saint Pierre,  
Le 15 décembre 2021

Monsieur Le Préfet,

Préfecture de La Réunion  
4 Place de la Préfecture  
97400 Saint Denis

**Objet : demande de dérogation à la perturbation d'espèces protégées à des fins scientifiques**

Monsieur,

Globice est partenaire d'un programme d'étude sur l'écologie trophique de la mégafaune marine de La Réunion porté par l'Université de la Réunion (Projet Pôle Mer-MEGAFRUN-FEDER). Ce programme vise à la mise en commun des données isotopiques en vue de l'analyse des relations trophiques à l'échelle de la communauté des prédateurs de la mégafaune marine (cétacés, tortues, requins, poissons pélagiques, oiseaux marins). Globice possède déjà des données isotopiques réalisées dans le cadre d'un précédent programme de recherche sur le grand dauphin commun (*Tursiops truncatus*) et le dauphin long bec (*Stenella longirostris*). Néanmoins, il est nécessaire de compléter l'échantillonnage sur ces deux espèces et d'acquérir également des échantillons sur des espèces pélagiques telles que le dauphin tacheté pantropical (*Stenella attenuata*), le dauphin d'Electre (*Peponocephala electra*) et le dauphin de Fraser (*Lagenodelphis hosei*).

**Globice Réunion**

30 chemin Parc Cabris 97410 Saint-Pierre  
+262 (0) 692 651 471  
globice@globice.org  
www.globice.org

**GLOBICE**  
RÉUNION



Ce programme prévoit donc l'acquisition d'un maximum de 130 échantillons cutanés (biopsies cutanées) en vue de leur analyse isotopique :

- \* 25 échantillons pour le grand dauphin commun, en complément des 12 préalablement acquis lors des précédents programmes de biopsie,
- \* 15 échantillons pour le dauphin long bec, en complément des 21 préalablement acquis,
- \* 30 échantillons pour le dauphin tacheté pantropical,
- \* 30 échantillons pour le dauphin d'Electre,
- \* 30 échantillons pour le dauphin de Fraser.

Ces 5 espèces sont couvertes par l'arrêté du 1er juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection.

Les moyens utilisés dans le cadre du projet étant susceptibles d'induire un dérangement des individus concernés, nous vous transmettons par la présente un dossier de demande de dérogation au régime précité, à des fins scientifiques.

Nous restons à votre disposition pour tout élément supplémentaire concernant ce dossier, et vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en nos sentiments les meilleurs.

Violaine Dulau

Directrice



Pièce jointe en 3 exemplaires :

- Cerfa 13616-01
- Document annexe

**Globice Réunion**

30 chemin Parc Cabris 97410 Saint-Pierre

+262 (0) 692 651 471

globice@globice.org

www.globice.org

**GLOBICE**  
RÉUNION